



Compte rendu de réunion

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, M. BERTON Christian, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, Mme DEVYS Marie-Noëlle, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FEUGNET Marion, Mme GARREAU Céline, M. GODICHAUD Patrick, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, Mme LERCH Martine, Mme MANCIA Dominique, Mme MASSON Elisabeth, Mme ROY Françoise, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusée ayant donné procuration : Mme LANFRANCHI Nicole à Mme COUILLAUD Véronique.

Excusée : Mme ORMECHE Maria-Rosa.

Absents : M. TRICOIRE Pascal, Mme VANDESTICK Laurence.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle – M. TRIOULLIER Xavier.

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

Présentation nouvel agent administratif

Madame le maire présente Vanessa Maz, recrutée au service comptabilité / ressources humaines depuis le 15 juin 2021.

1. Adoption du compte rendu de conseil municipal du 15 juin 2021

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité moins deux abstentions, le compte rendu de la séance du 15 juin.

2. Convention avec le Centre de gestion de la Charente

Le centre de gestion propose à toutes les collectivités une convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » qui comporte 4 services « à la carte » :

Propositions du CDG 16	Obligation légale	Coût, en pourcentage de la masse salariale	
Médecine du travail	OUI	0.34 %	
Fonction d'inspection	OUI	0.03 %	
Conseil en hygiène	NON	0.02 %	
Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	OUI	Mise à disposition d'une plateforme de signalement et gestion des signalements : 0.01 %	<i>Option</i> : Fonction de référent confiée au CDG (analyse de la recevabilité, qualification, orientation, propositions d'actions etc...) 0.03 %

Nous avons actuellement une convention pour la médecine du travail (64.90 € par agent) et pour les conseils en hygiène. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition présentée, incluant l'option facultative concernant les conseils en hygiène. La nouvelle convention prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

3. Remplacement d'un prêt « Bilibor avec taux Libor Suisse »

Le prêt Bilibor avec taux « Libor CHF » conclu en octobre 2006 auprès de la caisse d'épargne, d'un montant de 567 777.09 €, d'une durée de 18 ans, soit jusqu'en octobre 2024, est appelé à disparaître fin 2021. Il concerne l'acquisition du centre culturel. Son taux est actuellement de 0% et l'encours au 31.12.2021 sera de 120 958,74 €. Il est proposé à la commune de le remplacer par un Bilibor qui verra le taux d'intérêt modifié et deviendra SARON (évolutif), ou le remplacer par un prêt à taux fixe à 0.3 %. L'indemnité de remboursement anticipé sera prise en charge par la banque. Le conseil opte pour un prêt à taux fixe avec un essai de négociation à moindre pourcentage.

4. Proposition de partenariat avec le Crédit Agricole

Le crédit agricole propose une convention pour permettre aux salariés et anciens salariés de la commune de bénéficier d'avantages (Carte à tarif réduit, crédits et assurances à taux avantageux, conseils...). Le conseil municipal autorise madame le maire à signer cette convention de partenariat.

5. Cession de terrain

Madame le maire expose que le terrain cadastré ZK 65, d'une superficie de 9 919 m², situé sur la commune de Sonnevile, a fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme pour une division parcellaire en vue de la construction de deux hangars. Le conseil municipal autorise madame le maire à procéder à la division-bornage du terrain, sous réserve d'un certificat d'urbanisme favorable, puis à la vente de chacune des parcelles auprès de l'artisan et du garagiste intéressés. Le service du « Domaine » a été consulté en amont et a estimé la valeur du terrain à 24 300 €, soit 2.45 € le m². Madame le maire propose de le céder moyennant 3 € le m². (Le conseil accepte cette proposition).

6. Projet « orchestre à l'école »

Madame le Maire expose que l'école de Rouillac souhaite s'engager dans le projet « Orchestre à l'école » à compter de la rentrée de septembre 2021. L'objectif est de permettre à chaque élève de devenir musicien au sein d'une « classe orchestre ». En collaboration avec l'association « Cuivres en Charente » et la conseillère pédagogique d'éducation musicale de la Charente, chaque élève de CE2 aura gratuitement à sa disposition un instrument de musique durant le cycle allant du CE2 au CM2 (2 h par semaine pendant 3 ans). Pour mener à bien ce projet, la commune est sollicitée pour le financement de la partie fonctionnement (900 € année 1, 8 100 € année 2 et 8 300 € année 3). Le conseil municipal donne un avis favorable pour cette démarche.

7. Conventions dans le cadre du « socle numérique dans les écoles élémentaires »

La commune de Rouillac et le Sivos de l'école Saint-Exupéry ont déposé individuellement une demande de subvention dans le cadre du projet « socle numérique dans les écoles élémentaires ». Les projets ayant été retenus, le conseil municipal autorise madame le maire à signer la convention avec l'inspection académique.

Toutefois, les écoles de Rouillac et Gourville se trouvent sur la même commune et ne peuvent avoir qu'un seul porteur de projet. Après entente, la commune de Rouillac a été désignée pour engager les dépenses, obtenir les subventions, et régulariser au moyen d'une convention. Madame le maire est autorisée, par le conseil, à signer cette convention avec le Sivos de l'école Saint-Exupéry.

8. Décisions modificatives budgétaires

8.1/ Dans le cadre du projet de l'école numérique, la commune de Rouillac a provisionné la somme de 17 500 € au budget 2021. Afin de pouvoir prendre en charge le matériel de l'école de Gourville, le conseil autorise la réalisation de la décision modificative suivante :

Compte	Dépenses d'investissement	
	Diminution de crédit	Hausse de crédit
020 / Dépenses imprévues	15 800.00	
2183-480 / Socle écoles numériques		15 800.00

8.2/ La ville de Cognac nous informe qu'elle accueille un enfant de Gourville en classe UEMA (unité d'enseignement maternelle autisme). La participation aux frais de fonctionnement de cette classe spécialisée s'élève à 1 803 € pour l'année scolaire 2020/2021. Le conseil municipal autorise madame le maire à signer la convention de participation, et à engager la dépense non prévue au budget, en réalisant la décision modificative suivante :

Compte	Dépenses de fonctionnement	
	Diminution de crédit	Hausse de crédit
022 / Dépenses imprévues	1 803.00	
65548-17 / Participation UEMA Cognac		1 803.00

8.3/ Madame le maire expose que les services techniques ont investi dans une coupe « John Deere » adaptable sur le tracteur tondeuse. Coût de cet investissement : 3 800 € HT, soit 4 560.00 € TTC. Ce bien étant éligible au FCTVA, le conseil municipal mandate cette somme en investissement, en réalisant la décision modificative suivante :

Compte	Dépenses d'investissement	
	Diminution de crédit	Hausse de crédit
020 / Dépenses imprévues	4 560.00	
21578-348 / Autre matériel de voirie		4 560.00

8.4/ Madame le maire expose que l'aire de camping nécessite l'installation d'un lot d'extincteurs pour un montant HT de 682.40 €, soit TTC 818.88 €. Le conseil municipal donne son accord pour mandater la dépense en investissement, en réalisant la décision modificative budgétaire suivante :

Compte	Dépenses d'investissement	
	Diminution de crédit	Hausse de crédit
020 / Dépenses imprévues	818.88	
21568-288 / Autre matériel d'incendie		818.88

8.5/ Madame le maire expose qu'il serait opportun de remplacer la chaudière fioul par une pompe à chaleur « air-eau » à l'appartement et à la bibliothèque de Gourville. Coût de l'investissement : 14 513.64 € selon devis de la société BTE. Une demande de prime CEE a été déposée. Selon la simulation, 1 229 € nous seraient accordés. Le conseil municipal autorise madame le maire à engager la dépense et à réaliser la décision modificative suivante :

Compte	Dépenses d'investissement	
	Diminution de crédit	Hausse de crédit
020 / Dépenses imprévues	15 311.89	
2181-491 / Installations générales		15 311.89

8.6/ Dans le cadre des travaux FDAC réalisés en 2018 sur le territoire de Gourville et de Rouillac, il convient, à la demande du trésorier, de procéder à l'intégration de ces travaux en investissement. Le conseil municipal autorise la décision modificative budgétaire suivante :

Compte	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	Hausse de crédit	Hausse de crédit
2151-041 / Réseaux de voirie	46 497.89	
238-041 / Avances sur commandes d'immo.		27 737.35
1323-041 / Subvention Département		10 632.82
1321-041 / Subvention Etat		8 127.72

9. Admission créances éteintes

Madame le maire présente l'état des créances irrécouvrables transmis par la trésorerie. Un montant de 1 650 € (impayés de loyers sur 2015 et 2016) est à annuler. La somme de 500 € ayant été prévue au compte 6542 (créances éteintes) sur le BP 2021, le conseil municipal autorise la décision modificative budgétaire comme suit :

Compte	Dépenses de fonctionnement	
	Diminution de crédit	Hausse de crédit
6541 – Admission en non-valeur	1 150.00	
6542 – Créances éteintes		1 150.00

10. Questions et informations diverses

- Point sur le projet d'aménagement de la rue Epona (P. Godichaud)
- Point sur Insert-R (Jean-Pierre Tourancheau).
- Madame le maire donne lecture d'un courrier de remerciements de la FNATH (fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés).
- Madame le maire donne lecture d'un courrier de remerciements pour les condoléances de monsieur Plantevigne.
- Madame le maire donne lecture d'un courrier de remerciements de Chantal Tatreux pour la cérémonie de remise de la médaille et de départ en retraite.

Fin de séance à 20 h 00

Le Maire



Mme D. MANCIA